

Europe Créative – un instrument unique qui permet à l'art et la culture de renforcer la solidarité et d'expérimenter des modèles économiques et sociaux innovateurs

Culture Action Europe, dans le cadre de la campagne *we are more – act for culture in Europe*, se félicite de la proposition Europe Créative de la Commission européenne mais appelle à une plus grande reconnaissance de la dimension sociale de l'art et de la culture, ainsi que l'importance de la prise de risque et de l'expérimentation.

Culture Action Europe, dans le cadre de la campagne *we are more – act for culture in Europe*:

- Rappelle que le Programme Culture est le seul **instrument de l'UE exclusivement dédié à soutenir les arts et la culture**. Ces dix dernières années, le Programme Culture de l'UE a soutenu un grand nombre de coopérations culturelles transfrontières qui ont contribué au développement du secteur culturel à travers l'Europe. Dans un contexte d'incertitude quant aux conséquences de la crise économique et à notre capacité à atteindre les objectifs de l'Europe 2020 sur la croissance inclusive, il est particulièrement important d'investir dans un instrument unique favorisant une vision des sociétés selon laquelle **les arts et la culture agissent en tant que vecteurs de solidarité entre les communautés**.
- Demande aux Etats membres de l'UE et au Parlement européen de **soutenir le budget global proposé pour le programme Europe Créative**.
- En appelle aux Etats membres de l'UE et au Parlement Européen à inclure la **portée sociale et le rôle éducatif** comme objectifs explicites du développement des audiences.
- Affirme que la créativité et l'innovation sont inhérentes aux arts et à la culture et constituent des éléments fondamentaux du développement durable des sociétés européennes. Inclure **la prise de risque et l'expérimentation comme priorités du volet culture** est crucial pour permettre le développement de modèles socio-économiques innovants et atteindre l'objectif de croissance intelligente fixé par la stratégie Europe 2020.
- Estime que la valeur ajoutée européenne de la coopération culturelle doit être exprimée en termes de **mise en réseau, d'échange de bonnes pratiques et d'apprentissage par les pairs** dans le secteur culturel.
- Regrette la suspension des subventions de fonctionnement proposée par le programme Europe Créative et appelle les Etats membres de l'UE, le Parlement Européen et la Commission Européenne à **assurer que la mesure de soutien du volet culture relative aux organisations européennes reconnaîtra le rôle spécifique des réseaux européens** qui assurent la participation de la société civile dans la coopération européenne et la prise de décision.
- Se félicite de la proposition de la Commission Européenne d'ouvrir le programme Europe Créative aux **pays voisins de l'Union Européenne** sur base d'accords pertinents, et demande à l'Union Européenne de conclure le plus rapidement possible les Mémoires d'entente relatifs à la coopération culturelle avec les pays voisins.
- En appelle aux Etats membres de l'UE, au Parlement Européen et à la Commission Européenne à mettre en place les mécanismes nécessaires à un **dialogue rapproché avec toutes les parties prenantes** des secteurs culturels et créatifs **dans la mise en œuvre du programme Europe Créative** et, tout particulièrement, dans le processus de définition des objectifs opérationnels et des appels à propositions, et ce dans le but de garantir une réponse adaptée aux besoins des bénéficiaires et de s'assurer que les opportunités proposées soient accessibles de façon égale aux différents acteurs qui composent « l'écosystème » artistique et culturel européen.